

# PAS A PAS

## Observation du langage et du comportement à 3 ans (OLC3)

### 1- RENSEIGNEMENT DU QUESTIONNAIRE

- Information des parents en début d'année
- De **novembre à janvier** pour les enfants nés au cours du premier semestre.
- De **février à mai** pour les enfants nés au cours du second semestre.
- Renseignement par l'enseignant de la classe sur formulaire papier en s'appuyant sur le guide méthodologique fourni.
- **Il ne s'agit pas d'une évaluation mais d'un compte-rendu d'observation**

**NB : Les documents sont à conserver, afin qu'ils soient accessibles aux enseignants de MS.**

### 3- PREPARATION ET ENVOI DES DOCUMENTS

- Informer les parents des résultats
- Envoyer la photocopie du **questionnaire et de la fiche d'exploitation** directement à la PMI de secteur et au conseiller pédagogique de circonscription pour traitement immédiat (rendez-vous avec la PMI, recherche d'adaptation au sein de la classe et de l'école, travail partenarial avec la famille...)

### 2- REPERAGE OU NON REPERAGE DE L'ENFANT

#### ENFANT A REPERER

- si une réponse est cochée pour les items de 1 à 4,
- si plus de la moitié des items de 05 à 12 sont échoués (+ de 4 "non")
- si plus de la moitié des items de 13 à 25 sont échoués (+ de 6 "non")

#### POUR L'ENFANT NON REPERE

- Information des résultats aux parents
- Conservation du questionnaire dans le carnet de suivi des apprentissages

### 4- ENQUÊTE EN LIGNE DE FIN DE PERIODE



- Renseigner l'enquête **uniquement** avec les informations concernant **les enfants repérés**
- Utiliser le lien fourni pour accéder à l'enquête en ligne.
- Renseigner les différents items du questionnaire, valider.
- Les informations sont directement transmises pour exploitation.

### 5- COMMISSION DE CIRCONSCRIPTION

Chaque année, dans chaque circonscription, se tiendront **deux commissions** qui étudieront le cas des enfants jugés prioritaires pour acter ou envisager les adaptations pédagogiques et /ou rééducatives.

La commission est composée de :

- représentants de la circonscription,
- membres du RASED,
- l'enseignante ressource « troubles spécifiques du langage et des apprentissages » (TSLA),
- médecin et/ou de l'infirmière de PMI,
- directrice ou d'un directeur d'école maternelle.

A l'issue de la commission, le formulaire d'exploitation OLC3 sera renvoyé par courriel aux écoles, agrémenté des **conclusions** des partenaires présents à la commission.